Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602442-20251125-DELIB_NOV25_08-DE

**COMMUNE DE SERENT**

**MORBIHAN**

**Tél. : 02 97 75 93 57**

# *EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 20 novembre 2025

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, MARY Thierry, LE BRETON Emeline, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, D. Guillochon, SABLE Virginie, OBLIN Lionel, GUYOT Martial, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, PROUST Sandrine, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
J. Fablet donnant pouvoir à R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à T. Guyot
L. Le Guen donnant pouvoir à C. Olivier
ABSENTS: A. Moisan, F. Blanchard, C. Marquenie, D. Maugan

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 3
Votants : 19

M. Tony Guyot a été élu secrétaire de séance

## ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le maire indique que La fondation du patrimoine (délégation Bretagne) est un organisme à but non lucratif. Elle a pour vocation d'accompagner les propriétaires publics et privés dans leur projet de valorisation du patrimoine local, non protégé et en péril. Depuis 1996 ce sont plus de 2350 projets qui ont été soutenus en Bretagne. La fondation du patrimoine peut être un partenaire pour participer au rayonnement du territoire, c'est aussi un organisme de conseil pour le financement. Le coût annuel d'adhésion est de 500 €. Il est proposé d'adhérer à cette fondation.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'adhérer à la fondation du patrimoine (délégation Bretagne)**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 26 novembre 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

MAIRIE DE SERENT 56 MORBIHAN